

DECRET N° 85/539 DU 13/4/85
mettant en position de détachement et
portant nomination de Monsieur M'BOMA
Georges en qualité de Secrétaire Général
du Commerce au KOUILOU.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution ;

Vu la loi n° 46/83 du 26 Mars 1983 portant création d'une
Chambre Nationale de Commerce Industriel d'Agriculture et Institution
des Chambres Régionales de Commerce et d'Agriculture.

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE:

ARTICLE 1ER.- Monsieur M'BOMA Georges, Administrateur des SAF de 6^e
échelon, est nommé Secrétaire Général de la Chambre Régionale du
Commerce du KOUILOU.

ARTICLE 2.- La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par
la Chambre Régionale du Commerce du KOUILOU, qui sera en outre
redevable envers le Trésor Public de la Contribution patronale pour
la Constitution de ses droits à pension.

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures
contraires au présent décret.

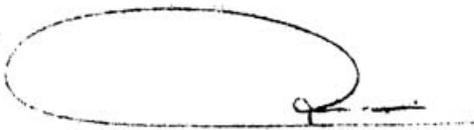
.../...

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 13 AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,

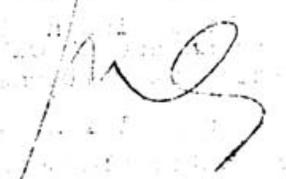
Le Ministre des Finances et
du Budget,



Ange Edouard POUNGUI.-
Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.



Bernard COMBO MATSIONA.-

